



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-11247>

Département(s) de publication : **971**

Annonce n° **26-11247**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-49084

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Baie-Mahault Place Childéric TRINQUEUR

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21971103300015

Ville : BAIE-MAHAULT

Code postal : 97122

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 971

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE ET POSE DE 3 CLASSES MODULAIRES À L'ÉCOLE ELEMENTAIRE LOUIS ANDREA MIXTE 1

Code CPV principal - Descripteur principal : 44211100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Dans le cadre de la première phase des travaux de réaménagement du bourg de Baie-Mahault, il est prévu de regrouper les élèves des écoles Louis ANDREA Mixte 1 et 2 au sein du même établissement, Louis ANDREA Mixte 1. Afin de mener à bien cette transition, nous devons réitérer l'opération réalisée en 2023, consistant en l'installation de trois salles de classe de 50m² chacune au sein de l'établissement. Compte tenu de l'augmentation des effectifs, un bloc sanitaire contenant des toilettes, des urinoirs et des lavabos devra également être installé.

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 1-Prix des prestations 50.0 2-Délai d'exécution 30.0 3-Valeur technique 20.0

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

En application des articles R. 2185-1 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur déclare la procédure de marché public sans suite au motif d'intérêt général en raison du dépassement du délai de validité des offres empêchant la poursuite de la procédure dans des conditions optimales de transparence et d'égalité de traitement entre les candidats.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/02/2026